



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 -  
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

### CONVENTION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION POC POK DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES 3 ÉLÉPHANTS 2023

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

#### **Étaient représentés**

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 25 novembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

CONVENTION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ASSOCIATION  
POC POK DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES  
3 ÉLÉPHANTS 2023

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval propose une diffusion de spectacles d'arts de la rue et des installations plastiques dans le cadre du festival des 3 Éléphants 2023,

Que le festival, prévu du 10 au 14 mai 2023, est organisé conjointement entre la ville de Laval et l'association Poc pok,

Qu'il convient de préciser, via une convention de moyens avec l'association Poc Pok, les modalités artistiques, techniques, administratives et financières relatives à l'organisation du festival,

Qu'il convient également de signer des conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant, pour la mise en œuvre du volet arts de la rue et de procéder à des recrutements,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre la ville de Laval et l'association Poc Pok pour l'organisation du festival des 3 Éléphants - édition 2023 est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de moyens avec l'association Poc Pok et les conventions ou contrats avec les prestataires ou partenaires intervenant dans l'organisation de ce festival, ainsi que tout document ou avenant éventuel en lien avec ce festival.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault